

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Société : 50 SENTINEL

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 500 euros

Siège social : 172 Rue Tchatcha, Dzoumogné, 97650 BANDRABOUA (Mayotte)

Société en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Mamoudzou

Je soussigné,

Monsieur ASSANI BEN MOUHIDINE, né le 28 avril 1984 à Handréma, commune de Bandraboua (Mayotte), de nationalité française, demeurant au 49 Ruelle Bamada Boina Hassani, Handréma, 97650 BANDRABOUA,

Agissant en qualité d'associé unique et gérant de la société 50 SENTINEL, société à responsabilité limitée à associé unique en cours de constitution,

Expose ce qui suit :

Les statuts de la société 50 SENTINEL ont été signés le 24 juillet 2026. Le certificat du dépositaire des fonds, établi par Maître Quentin FOUREZ, notaire à Pont-Audemer, attestant du dépôt de la somme de cinq cents euros (500 €) représentant l'intégralité du capital social, porte la date du 29 juillet 2026, soit une date postérieure à celle des statuts.

En conséquence, je déclare et confirme, par le présent acte :

1. Que le capital social de la société 50 SENTINEL, fixé à cinq cents euros (500 €), a été intégralement souscrit et libéré, ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire des fonds établi par Maître Quentin FOUREZ le 29 juillet 2026 ;
2. Que je confirme, ratifie et approuve, en tant que de besoin et sans réserve, l'ensemble des dispositions contenues dans les statuts de la société 50 SENTINEL signés le 24 juillet 2026, lesquels demeurent pleinement applicables et opposables ;
3. Que la société 50 SENTINEL doit être regardée comme définitivement et régulièrement constituée dans les conditions prévues par lesdits statuts, le capital social ayant été intégralement libéré préalablement à toute immatriculation ;
4. Que le présent acte confirmatif est établi à seule fin de régulariser, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Mamoudzou, l'antériorité de la date des statuts par rapport à celle du certificat du dépositaire des fonds, et pour servir et valoir ce que de droit dans le cadre de la demande d'immatriculation de la société 50 SENTINEL au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Dzoumogné,

Le 04/08/2026,

En un exemplaire original.

Signature :

Monsieur ASSANI BEN MOUHIDINE

(Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour confirmation »)

Bon pour confirmation